



Pratiques Sédatives en Soins Palliatifs

Fiche de Procédure Collégiale et démarche décisionnelle

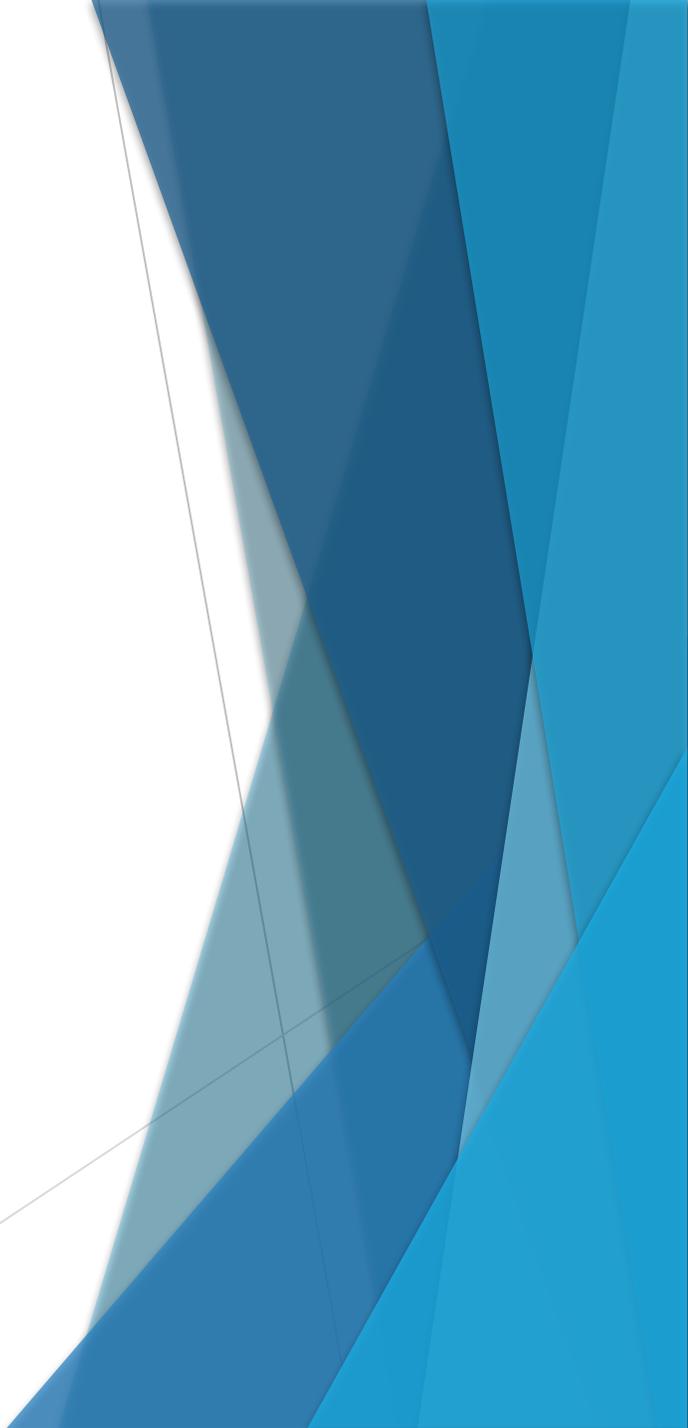
Logiciel de Soin

CH Sud Gironde

Mme Kathleen Rochelle IDE EMSP

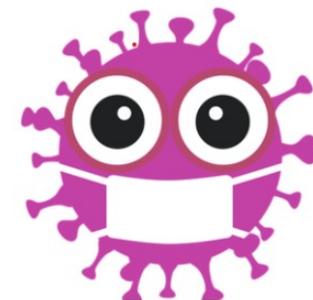
Dr Didier Roche

Médecin LISP EMSP



Contexte

- ▶ Loi Claeys Léonetti de 2016
 - ▶ Nouveaux droits des patients:
 - ▶ Limitation et Arrêt de Traitements Actifs LATA
 - ▶ Droit à une Sédation Profonde et continue jusqu'au Décès (SPCJD)
 - ▶ Directives anticipées opposables
 - ▶ **Démarche Collégiale**
- ▶ Mars 2020: Emergence d'une Pandémie Mondiale
 - ▶ Adaptation du système de Santé en Sud Gironde
 - ▶ Limites aux prises en charge



Difficultés en Synthèse

- ▶ Une loi Claeys Léonetti méconnue par les soignants
- ▶ Des soignants non habitués aux soins palliatifs dans les Services Polyvalents
- ▶ Des pratiques « atypiques »
- ▶ Des Sollicitations de l'EMSP pour démarche décisionnelle
- ▶ Le retentissement sur les soignants des prises en charge Covid 19
 - ▶ Contexte anxiogène
 - ▶ Traumatismes générés par ces prises en charge
 - ▶ Visites interdites des proches
 - ▶ Consignes post Décès restrictives

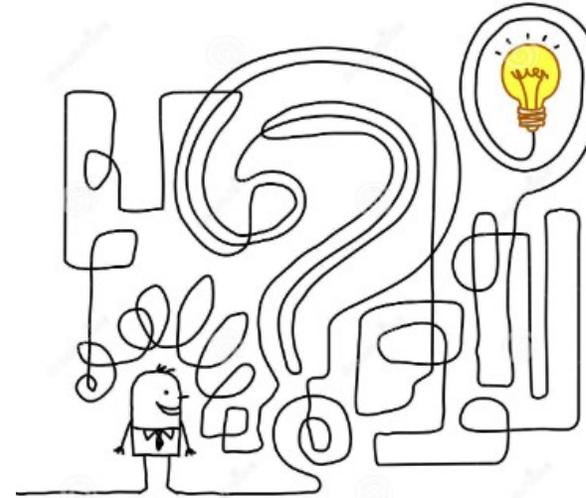
Des Pratiques Différentes selon les Services

Exemple du CH Sud Gironde

- ▶ A Partir des Urgences: orientation des Patients
 - ▶ En Soins Continus
 - ▶ En Médecine Polyvalente
 - ▶ En Court Séjour Gériatrique
 - ▶ En Médecine Palliative
- ▶ Des profils de malades différents et des pratiques diverses
 - ▶ Prises en Charge palliatives dans tous les Services
 - ▶ Eventuelles pratiques sédatives
 - ▶ Quel Cadre et garde fous: questionnements éthiques et place de l'EMSP

Essai de solution

- ▶ Mise à disposition de l'EMSP dans tous les Services
- ▶ Soutien et Partenaire de réflexion Ethique
- ▶ Création d'une « fiche » dans le logiciel de Soins
 - ▶ Dénommée « Décision Collégiale »
 - ▶ S'appliquant en cas de LATA, Sédation Profonde et Continue, Refus application Directives Anticipées
 - ▶ Reprenant les items de la loi de 2016



Présentation de la Fiche

Procédure collégiale

 Dernière consultation le 02/03/2023 16:06:43 par ROCHE Didier (MEDECIN SENIOR)

Raisons de la procédure

- Date 
- Raisons de la procédure
- Limitation ou Arrêt des Thérapeutiques Actives (LATA)
 - Mise en Œuvre d'une Sédation Profonde et Continue jusqu'au Décès
 - En cas de refus d'appliquer des Directives Anticipées jugées « manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale »

Personnes impliquées

Personne engageant la procédure le médecin la personne de confiance / la famille / un des proches

Nom du médecin ou de la personne engageant la procédure

Information de la personne de confiance / la famille / un des proches Oui Non * Le 

Médecin en charge du dossier présent Oui Non *

Médecin consultant présent Oui Non *

Membre équipe de soin présent Oui Non * Nom et qualification

Recherche de la volonté du patient préalablement exprimée 

Éléments et décision de la procédure

Éléments discutés lors de la procédure 

Décision prise lors de la procédure collégiale

Information de la famille avant mise en oeuvre de la procédure Oui Le 

Présentation de la fiche

- ▶ Lien Dossier de Soins

Discussion: Objectifs attendus de la Fiche

- ▶ Des Textes mal connus
 - ▶ Procédure à la demande de qui?
 - ▶ « Art. L. 1110-5-1.-Les actes mentionnés à l'article L. 1110-5 ne doivent pas être mis en œuvre ou poursuivis lorsqu'ils résultent d'une obstination déraisonnable. Lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou lorsqu'ils n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, ils peuvent être suspendus ou ne pas être entrepris, conformément à la volonté du patient et, **si ce dernier est hors d'état d'exprimer sa volonté, à l'issue d'une procédure collégiale** définie par voie réglementaire.ad
 - ▶ Risques d'erreur de procédure
- ▶ Groupe de Travail sur cette thématique et mise en œuvre de la procédure collégiale
- ▶ Rédaction d'une fiche informatisée
 - ▶ Traçant l'ensemble des éléments nécessaires de façon concise
 - ▶ Nécessitant une démarche nécessairement pluri professionnelle et collégiale
- ▶ Favorisant l'intervention des Equipes de Soins Palliatifs dans tous les Services
- ▶ Favorisant la traçabilité de soins
- ▶ Favorisant une démarche pédagogique

Conclusion

- ▶ Utilisation prépondérante dans les Services D'Urgence / Soins Continus
- ▶ Guide line décisionnel avec l'ensemble des items opposables
- ▶ Efforts à poursuivre dans une démarche d'amélioration continue des pratiques



Conclusion 2

- ▶ Ca nous a fait plaisir de participer à cette journée
- ▶ Merci de votre attention

YOUPI!
ON SE CASSE
EN WEEK-END!

